

Comment calculer mon reste à charge ?

Barème au 01/01/2019

Quotient familial en euros	Participations familiale en euros	Quotient familial en euros	Participations familiale en euros	Quotient familial en euros	Participations familiale en euros
Jusqu'à 152	0,26	de 548,01 à 564	2,33	de 960,01 à 976	6,71
de 152,01 à 167	0,30	de 534,01 à 579	2,45	de 976,01 à 991	6,91
de 167,01 à 182	0,34	de 579,01 à 594	2,56	de 991,01 à 1006	7,11
de 182,01 à 198	0,39	de 594,01 à 609	2,68	de 1006,01 à 1021	7,47
de 198,01 à 213	0,43	de 609,01 à 625	2,97	de 1021,01 à 1037	7,69
de 213,01 à 228	0,48	de 625,01 à 640	3,10	de 1037,01 à 1052	7,89
de 228,01 à 243	0,54	de 640,01 à 655	3,23	de 1052,01 à 1067	8,11
de 243,01 à 259	0,60	de 655,01 à 670	3,37	de 1067,01 à 1082	8,33
de 259,01 à 274	0,65	de 670,01 à 686	3,51	de 1082,01 à 1098	8,55
de 274,01 à 289	0,71	de 686,01 à 701	3,65	de 1098,01 à 1113	8,78
de 289,01 à 304	0,77	de 701,01 à 716	3,79	de 1113,01 à 1128	9,00
de 304,01 à 320	0,87	de 716,01 à 731	3,94	de 1128,01 à 1143	9,23
de 320,01 à 335	0,94	de 731,01 à 747	4,10	de 1143,01 à 1159	9,46
de 335,01 à 350	1,02	de 747,01 à 762	4,25	de 1159,01 à 1174	9,70
de 350,01 à 365	1,09	de 762,01 à 777	4,41	de 1174,01 à 1189	9,94
de 365,01 à 381	1,17	de 777,01 à 792	4,57	de 1189,01 à 1204	10,17
de 381,01 à 396	1,26	de 792,01 à 807	4,73	de 1204,01 à 1219	10,41
de 396,01 à 411	1,34	de 807,01 à 823	4,90	de 1219,01 à 1234	10,65
de 411,01 à 426	1,43	de 823,01 à 838	5,07	de 1234,01 à 1249	10,89
de 426,01 à 442	1,51	de 838,01 à 854	5,24	de 1249,01 à 1263	11,12
de 442,01 à 457	1,61	de 854,01 à 869	5,41	de 1263,01 à 1278	11,36
de 457,01 à 472	1,71	de 869,01 à 884	5,59	de 1278,01 à 1293	11,60
de 472,01 à 487	1,80	de 884,01 à 899	5,78	A partir de 1293,01	11,88
de 487,01 à 503	1,90	de 899,01 à 915	5,95		
de 503,01 à 518	2,01	de 915,01 à 930	6,14		
de 518,01 à 533	2,11	de 930,01 à 945	6,33		
de 533,01 à 548	2,22	de 945,01 à 960	6,52		



Service Familiales

Des professionnels chez vous,
en cas d'événement modifiant votre quotidien

- > Grossesse / Naissance
- > Maladie d'un membre de la famille
- > Séparation / Divorce
- > Reprise d'emploi
- > Retour d'hospitalisation
- > Famille nombreuse, etc.

Pour vous aider & vous accompagner :

- > Dans la prise en charge de vos enfants (bain, repas, trajets et sorties...)
- > Dans les tâches du quotidien de la maison (ménage, repassage, entretien du linge...)
- > Dans les diverses démarches administratives (Caf, Sécu...)



- > Prise en charge financière Caf selon votre quotient
- > Reste à charge compris entre 0.26€/h et 11.88€/h*
- > 50% du reste à charge déduit de vos impôts

*Selon barème Cnaf en vigueur au 01/01/2019

Pour plus de renseignements : **Tél. 04 73 35 53 60**

ARAMIS - 114 avenue de la République - 63100 Clermont-Ferrand

E-mail : contact@aramis63.fr / Site : www.aramis63.fr



Exemple :

Vous êtes allocataire Caf et votre quotient familial est à 307.

Votre reste à charge s'élève à **0,87 €** par heure d'intervention.



L'Auxiliaire de Vie Sociale

Quelles sont ses missions ?

L'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) intervient à votre domicile et en votre présence pour vous soutenir dans l'organisation et la gestion de votre quotidien.

- Il vous seconde dans l'entretien courant et l'organisation du logement, la gestion du linge, la préparation des repas, les petites courses...
- Il vous relaie ponctuellement dans l'accompagnement des enfants à l'extérieur : trajets d'école, activités périscolaires, ...
- Il vous accompagne dans les démarches administratives.

L'AVS vous soutient dans les actes du quotidien, il ne pourra pas effectuer de gros travaux (laver les murs et les vitres, déplacer des meubles lourds...).

Quelle est sa formation ?

L'AVS est un professionnel qualifié et titulaire du Diplôme d'Etat (D.E.A.V.S.)



Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Quelles sont ses missions ?

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) intervient à votre domicile et en votre présence.

Auprès des enfants

- Il vous soutient au quotidien auprès de vos enfants : soins aux nourrissons (bains, changes...), aide à l'éveil, jeux, aide aux devoirs...
- Il vous seconde dans les accompagnements des enfants à l'extérieur : trajets scolaires, sorties, activités périscolaires, ...
- Il vous relaie ponctuellement auprès des enfants lors de vos rendez-vous médicaux ou administratifs.
- Il vous soutient dans votre rôle de parents : appui éducatif et soutien dans la relation parents-enfants.

Dans la gestion du quotidien

- Il vous seconde pour l'entretien et l'organisation de la maison, la gestion du linge, les petites courses, la préparation des repas.

Le TISF vous soutient dans les actes du quotidien, il ne pourra pas effectuer de gros travaux (laver les murs et les vitres, déplacer des meubles lourds...).

Quelle est sa formation ?

Le TISF est un professionnel qualifié et titulaire du Diplôme d'Etat (D.E.T.I.S.F.).